

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 DECEMBRE 2024  
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

**Délibération n°2024/82 du 05 décembre 2024**

Nombre de Conseillers : 53  
En exercice : 53  
Quorum : 27  
Présents : 37  
Absents : 16  
Votants : 37  
-dont « pour » : 37  
-dont « contre » : 0  
-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 décembre à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Ponsampère, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 28 novembre 2024.

Présents : M Esterez, JJ Maumus, O Vendome, JN Jammet, P Cano, C Ladois, JF Doz, F Saphore, P Laprebende, V Cyriaque, P Taran, M Ulian, S Lahille, F Thiroit, M Nogues, JC Dazet, D Tugaye, C Salles, M Doneys, JP Magni, C Daujan, F Monserrat, L Soriano, JF Daubian, JM Laffitte, D Pomies, J Puch Nedellec, A Bourdallé, D Jové, F Gouzenne, I Pique (suppléante de C Verdier), A Fonvielle, J Bernichan, P Ducombs, C Mailhos, M Moura, B Sarrelabout

Absents excusés : R Sassoli, C Abadie, JM Castay, G Pujos, JM Le Mao, C Bonnassies

Absents non excusés : G Tanques, F Dupouey, P Baron, C Falceto, JC Verdier, JC Laborie, C Bousquet, H Tujague, P Saintagne, JF Abadie

Secrétaire de séance : A Bourdallé

**Objet : Rénovation et adaptation aux changements climatiques de l'école de Villecomtal sur Arros**

Madame la Présidente rappelle que chaque année la Communauté de Communes investit, restaure, aménage et rend accessible les bâtiments dont elle a la charge.

Inscrite dans la stratégie territoriale de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, la compétence scolaire permet de développer un maillage pertinent des écoles à l'échelle de l'EPCI. Ainsi, dans le cadre d'un contrat de partenariat avec l'Inspection Académique du Gers, la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne a défini les sites scolaires à consolider.

Cette dynamique de réhabilitation et de restructuration des sites scolaires et extrascolaires, débutée en 2016 par le projet du Pôle Saint Michel, puis en 2022 par celui du pôle scolaire et petite enfance de St Elix-Theux, en lien avec notre labélisation TEPOS (Territoire à Energie Positive) et TEN (Territoire Engagé pour la Nature).

La collectivité souhaite aujourd'hui renforcer le groupe scolaire de Villecomtal sur Arros composé d'une école élémentaire, d'une école maternelle, d'un ALSH/ALAE, et d'une restauration scolaire. Les travaux se réaliseront en 3 phases :

- Phase 1 en 2025 pour l'école élémentaire,
- Phase 2 en 2026 & 2027 pour la rénovation et l'agrandissement de l'espace de repas et de préparation de la cantine,
- Phase 3 en 2028 pour l'école maternelle.

La présente délibération vise à approuver le plan de financement prévisionnel nécessaire afin de solliciter l'ensemble de nos partenaires financeurs pour la phase 1 concernant l'école élémentaire.

Dépenses HT		Recettes HT		
Réaménagement et agrandissement des sanitaires	58 769,66 €	DETR (catégorie : 1)	59 811,29 €	50,00%
Adaptation au changement climatique (amélioration des performances et du confort hydrothermique)	50 983,92 €	CD32	11 962,26 €	10,00%
		Agence de l'eau Adour Garonne	4 934,50 €	4,13%
Désimperméabilisation de la cour	9 869,00 €	Autofinancement	42 914,53 €	35,87%
<b>Total</b>	<b>119 622,58 €</b>	<b>Total</b>	<b>119 622,58 €</b>	<b>100,00%</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le montant prévisionnel d'investissement à hauteur de 119 622,58€ HT soit et 143 547,10€ TTC,
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame la Présidente pour solliciter les co-financeurs (Etat, Conseil Département du Gers et Agence de l'Eau Adour Garonne), et prendre toutes les dispositions utiles à cet effet,
- **DE MANDATER** Madame la Présidente à signer toutes pièces afférentes à ce projet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :  
de sa réception en sous-préfecture de Mirande le .....  
Et de sa publication le .....

La Présidente ;  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullobos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)